



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°24.03.17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 15 mai 2024
Date d'affichage : 15 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le vingt-deux mai à dix-huit heures et trente,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de **M. Emeric SALLE, Maire,**

Etaient Présents : Emeric SALLE, Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Muriel FINE, Magali BRECHU, Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLEES, Paul FIGVED, Nathalie FORM, Sophie PAUMOND.

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 14

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Gaspard BOREL ayant donné pouvoir à Emeric SALLE
Jean-Paul SALLE ayant donné pouvoir à Gilles PERLI
Natacha SALLE ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO
Jean-Claude VINATIER ayant donné pouvoir à Muriel FINE

Muriel FINE a été élue secrétaire de séance.

Objet : Acquisition de parcelles Indivision Gravier : révision du prix d'achat.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, par délibération n°23.05.05 du 27 septembre 2023, le conseil municipal a acté l'acquisition de 16 parcelles, d'une totalité de 22449 m², propriété de l'Indivision GRAVIER, sur la base de 1€/m², pour un montant de 22 449€.

AR Prefecture

005-210501615-20240522-240317-DE
Reçu le 31/05/2024

Parcelle	Numéro	Lieux dits	Surface (m²)	Zonage PLU
1	D67	Le Fangeas	4 830	NS
2	D165	Glaize	1750	NS
3	D339	L'Echaillon	1 050	NS
4	D497	Rocher Rouge	300	NS
5	D498	Rocher Rouge	240	NS
6	E20	Prairie de l'Alpe	1 830	NS
7	E77	Prairie de l'Alpe	3 380	NS
8	E120	Prairie de l'Alpe	2 140	NS
9	E279	Aile froide	1 300	NS
10	E407	Gros Gravier	1165	NS
11	E421	Gros Gravier	330	NS
12	E688	Maison Crema	79	NS
13	E612	Fréjus	640	NS
14	E725	Maison Crema	1 350	NS
15	E843	Lariez	945	NS
16	E608	Fréjus	1120	NS
TOTAL			22 449	

Cependant, il s'est avéré que le cadastre n'était pas à jour sur la parcelle D498. L'étude notariale s'est chargée de cette correction auprès du service du cadastre. L'état parcellaire à prendre en compte pour l'acquisition est le suivant :

Parcelle	Numéro	Lieux dits	Surface (m²)	Zonage PLU
1	D67	Le Fangeas	4 830	NS
2	D165	Glaize	1750	NS
3	D339	L'Echaillon	1 050	NS
4	D497	Rocher Rouge	300	NS
5	D498	Rocher Rouge	800	NS
6	E20	Prairie de l'Alpe	1 830	NS
7	E77	Prairie de l'Alpe	3 380	NS
8	E120	Prairie de l'Alpe	2 140	NS
9	E279	Aile froide	1 300	NS
10	E407	Gros Gravier	1165	NS
11	E421	Gros Gravier	330	NS
12	E688	Maison Crema	79	NS
13	E612	Fréjus	640	NS
14	E725	Maison Crema	1 350	NS
15	E843	Lariez	945	NS
16	E608	Fréjus	1120	NS
TOTAL			23 009	

Vu l'article L. 2241-1 et 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L. 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant que la délibération n°23.05.05 du 27 septembre 2023 comportait une erreur dans la contenance de la parcelle D498 ;

Considérant que, sur cette nouvelle base, la surface totale à prendre en compte est de 23 009 m² ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres votants :

- **ACCEPTE** l'acquisition des parcelles cadastrées D67, D165, D339, D497, D498, E20, E77, E120, E407, E421, E 279, E608, E612, E688, E725 et E843, d'une contenance totale de 23 009 m² appartenant à l'indivision Gravier, pour un montant de 23 009 € ;
- **DIT** que les frais notariés sont à la charge de la Commune ;
- **DIT** que l'étude notariale chargée de l'établissement de l'acte à intervenir est Bonnes-Aguilar, notaires à Briançon ;
- **DESIGNE** M. le Maire ou en cas d'empêchement, l'adjoint délégué à l'urbanisme pour signer l'acte d'acquisition à intervenir ;
- **DIT** que la somme nécessaire est inscrite au Budget communal de l'exercice en cours, article 2111 « terrains nus » ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'adjoint délégué à l'urbanisme à prendre toutes dispositions dans ce sens.

Fait et délibéré en séance le 22 mai 2024.

Le Maire

Emeric SALLE



Le secrétaire de séance

Muriel FINE